



LE 5 DÉCEMBRE 2022 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Cynthia Dumont, Émilie Belzile et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Stéphan Dubé, Jérémy Robert et Michaël Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

3 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022
3. Adoption des comptes à payer de mois de novembre 2022
4. Acceptation des dépenses d'investissement
5. Correspondance
 - Le Tremplin
 - Prévention du suicide
6. Adoption du Règlement 2022-08, Concernant la démolition des immeubles
7. Avis de motion - et dépôt de règlement numéro 2022-13 modifiant le Règlement de zonage 2014-07 et ses amendements de la Municipalité d'Auclair
8. Adoption de projet de règlement numéro 2022-12 amendant le règlement sur les permis et certificats 2014-10 et ses amendements de la municipalité d'Auclair
9. Achat d'immeuble
10. Affectation des sommes non utilisées au budget 2022
11. Affectation des excédents en réduction au règlement d'emprunt 2017-02, pour l'année 2023
12. Mandat à RCGT pour la vérification et la production des États financiers 2021, de la municipalité
13. Adoption du calendrier des séances du conseil 2023
14. Entériner contrat de travail soutien administratif
15. Date pour la présentation et adoption du budget 2023, et du PTI
16. Date pour le dépôt et présentation du règlement taxation 2023
17. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
18. Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent
19. Affaires nouvelles
 - a. Renouvellement services professionnels Nordikeau (eau potable)
 - b. Renouvellement services professionnels Nordikeau (eaux usées)
 - c. Embauche d'un responsable au chalet des Loisirs
 - d. Embauche d'un responsable pour l'entretien de la patinoire

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

2022-165

Après lecture, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

2022-166

Il est proposé par la conseillère Émile Belzile d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer du mois de novembre 2022

2022-167

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'adopter les comptes du mois de novembre 2022, au montant 31 909.29\$

Adoptée à l'unanimité

4. Acceptation des dépenses d'investissement

2022-168

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'adopter les dépenses d'investissement du mois novembre 2022, au montant 1 513.29\$.

Norda Stelo	Mise à jour du plan d'intervention	1 513,29 \$
Total		

Cette dépense sera remboursée par le programme de la TECQ

Adoptée à l'unanimité

5- Correspondance

- Campagne de membership «Le Tremplin»

2022-169

Pour la 23^e édition du festival Le Tremplin, nous sommes sollicités pour collaborer comme membre. Cette carte de membre offre différents avantages et privilèges, tels que des tirages de bons d'achat et un tarif spécial à l'achat du forfait pour assister aux spectacles concours du festival.

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adhérer à la carte de membre pour l'année 2023-2024 au coût de 40\$.

Adoptée à l'unanimité

- Prévention du suicide

Pas pour cette année

6- Adoption du Règlement 2022-08, Concernant la démolition des immeubles

2022-170

ATTENDU QUE l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

ATTENDU QU'il faut mettre en place une procédure par laquelle le requérant doit démontrer la validité de sa demande d'autorisation à démolir un immeuble, ainsi que l'utilisation projetée du sol à la suite de la démolition de l'immeuble ;

ATTENDU QUE la constitution d'un comité de démolition composé de trois (3) membres du conseil municipal est exigée ;

ATTENDU QUE ce comité a pour fonction d'autoriser les demandes de démolition selon les critères établis dans le règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 octobre ;

ATTENDU QUE le projet de Règlement 2022-08 concernant la démolition des immeubles a été adopté lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 novembre;

ATTENDU QU'une consultation publique concernant le projet de Règlement 2022-08 a été tenue le 5 décembre et qu'aucun changement n'a été apporté au projet ;

IL est proposé par le conseiller Jérémy Robert

Appuyé par le conseiller Michaël Fortin

Et résolu à l'unanimité que le règlement 2022-08, soit adopté, avec dispense de lecture.

7- AVIS DE MOTION – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-07 ET SES AMENDEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Chaque membre du conseil a reçu une copie di projet de règlement.

Je Claudia Lavoie conseillère, donne avis que, lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2022-13 amendant le Règlement de zonage numéro 2014-07 et ses amendements de la Municipalité d'Auclair sera adopté.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-06 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2022-171

Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2022-13 amendant le Règlement de zonage 2014-06 et ses amendements de la municipalité d'Auclair

La conseillère Claudia Lavoie, dépose et présente le projet de règlement 2022-13 amendant le règlement de zonage 2014-06 et ses amendements. Le présent projet de règlement est nécessaire afin de se conformer à la modification 02-10-53 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Le projet de règlement vise à modifier la compatibilité des usages en affectation Agricole II pour intégrer la possibilité d'exploiter, sous certaines conditions, une résidence de tourisme. Les projets de règlement visent également à corriger certains termes utilisés dans les conditions d'implantation des usages résidentiels dans l'affectation Agricole II.

Adoptée à l'unanimité

8- ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2014-10 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2022-172

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un nouveau Règlement 2022-08 concernant la démolition des immeubles sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'adoption de ce nouveau règlement nécessite que soit fait des amendements au Règlement 2014-10 sur les permis et certificats de la municipalité pour assurer la cohérence entre les deux règlements en vigueur ;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent projet de règlement a été donné lors de la séance régulière du conseil le 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin
Appuyé par la conseillère Claudia Lavoie

Et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement 2022-08, soit adopté, avec dispense de lecture.

9- Achat d'immeuble

2022-173

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire acquérir la propriété qui est située au 691, rue du Clocher, voisin de l'édifice municipal. La principale raison de cet achat est pour le terrain.

CONSIDÉRANT QUE :

- Le stationnement du bureau municipal n'est pas assez grand et les utilisateurs doivent absolument passer sur ce terrain pour circuler;
- La Municipalité est hôte de la Halte routière de la route des Monts-Notre-Dame qui accueille plusieurs touristes dans notre petit stationnement;
- Nous allons procéder à l'installation de 4 bornes de recharges électriques à l'été 2023;
- Notre parc et patinoire municipale borne ce terrain et les citoyens doivent empiéter sur le terrain voisin pour avoir accès à nos installations;
- Nous avons toujours eu une bonne entente avec la propriétaire du restaurant, mais si un nouveau propriétaire procède à l'achat et qu'il nous interdit le droit de passage, nous nous retrouverons avec un énorme problème.

CONSIDÉRANT QUE le restaurant qui est situé sur cette propriété est fermé depuis quelques mois, nous aimerions en tant que municipalité revendre la propriété en gardant un droit de passage à vie sur le terrain. Le but est d'assurer un stationnement adéquat aux besoins de l'édifice municipal et ainsi offrir un service de restauration aux citoyens, aux travailleurs et nombreux touristes qui sont de passage dans notre village.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par le conseiller et résolu unanimement que la municipalité d'Auclair procède à l'achat de l'immeuble situé au 691, rue du Clocher, Auclair (Québec) G0L 1A0, lot : 42-p, RG12, au montant de 45 000\$, plus les honoraires du notaire et tous les frais nécessaires à cette transaction. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale Josée Dubé et le maire Bruno à signer tous les documents et le contrat liés à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

10- Affectation des sommes non utilisées au budget 2022

2022-174

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a budgété en 2022;
un montant de 10 000\$ pour l'achat d'une citerne incendie;
un montant de 6 500\$ pour la réfection de la patinoire;
un montant de 15 000\$ pour des investissements au camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces montants n'ont pas été utilisés en 2022 et que la municipalité prévoit utiliser ces montants en 2023;

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'affecté le surplus de 31 500\$ dans les surplus affectés pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

11- Affectation des surplus non affectés en réduction au règlement d'emprunt 2017-02, pour l'année 2023

2022-175

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphan Dubé que le conseil approuve l'affectation des surplus non affectés en réduction du financement de l'emprunt règlement numéro 2017-02, au montant de 13 500\$ pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

12- Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton, vérification externe

2022-176

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2022, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2022 à Raymond Chabot Grant Thornton., comptables agréés.

Adoptée à l'unanimité

13- Adoption du calendrier des séances du conseil 2023

2022-177

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'adopter le calendrier 2023 des séances du conseil;

Lundi 9 janvier 2023
Lundi 6 février 2023
Lundi 6 mars 2023
Lundi 3 avril 2023
Lundi 1^{er} mai 2023
Lundi 5 juin 2023
Lundi 3 juillet 2023
Lundi 14 août 2023
Mardi 5 septembre 2023 (fête du Travail)
Lundi 2 octobre 2023
Lundi 6 novembre 2023
Lundi 4 décembre 2023

À la salle de l'Amitié à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

14-Entériner contrat de travail soutien administratif

2022- 178

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert que Madame Renée Bernier soit embauchée comme soutien administratif.

Adoptée à l'unanimité

15- Date pour la présentation et l'adoption du budget 2022, et du PTI 2023-2024-2025

2022-179

Une séance spéciale aura lieu à la salle du conseil le lundi 19 décembre 2022 à 19h00 pour adopter le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Il a été proposé par la conseillère Émilie Belzile, d'accepter la date du 19 décembre à 19h00 pour l'adoption du budget 2023 et l'adoption du PTI 2023-2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

16- Date pour le dépôt et présentation du projet de règlement 2022-14, taxation 2023

2022- 180

Une séance spéciale aura lieu à la salle du conseil le lundi 19 décembre 2022 à 20h00 pour le dépôt et la présentation du règlement 2022-14, taxation 2023; proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'accepter la date du 19 décembre à 20h00 pour le dépôt et la présentation.

Adoptée à l'unanimité

17- Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

2022- 181

ATTENDU QUE le bureau municipal est fermé lors de la période des fêtes.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin et résolu unanimement que le bureau soit fermé du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

18- Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent

Ce point est retiré de l'ordre du jour

« Le conseiller Stéphan Dubé doit quitter la séance, 20h25 »

19-Affaires nouvelles

a. **Renouvellement services professionnels Nordikeau (eau potable) 2022- 182**

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l'entretien de nos installations de traitement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme est l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT la demande de renouveler l'offre de service pour la période 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Pour le traitement en eau potable au montant forfaitaire de 227\$/semaine avant taxes. Pour les travaux supplémentaires, les taux horaires sont;

Chargé de projet 105\$/h

Technicien 70\$/h

Déplacement 0.70\$/km

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Adoptée à l'unanimité

b. **Renouvellement services professionnels Nordikeau (eaux usées) 2022- 183**

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau détient depuis quelques années le contrat pour le contrôle et l'entretien de nos installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme est l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la demande de renouveler l'offre de service pour la période 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Pour l'assainissement des eaux usées un montant forfaitaire de 401.00\$/semaine avant taxes.

Pour les travaux supplémentaires, les taux horaires sont;

Chargé de projet 105\$/h

Technicien 70\$/h

Déplacement 0.70\$/km

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter le renouvellement du contrat aux termes entendus.

Adoptée à l'unanimité

c. Embauche d'un responsable au chalet des Loisirs saison 2022-2023

2022-184

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée pour les services d'un ou d'une responsable au chalet des Loisirs;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'embaucher madame Vicky Pelletier comme responsable du chalet des loisirs pour la saison 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

d. Embauche d'un responsable pour l'entretien de la patinoire saison 2022-2023

2022-185

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée pour les services d'un ou d'une responsable au à l'entretien de la patinoire;

Considérant que nous avons reçu une seule candidate;

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'embaucher monsieur Frédéric Babin comme responsable de l'entretien de la patinoire pour la saison 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Varia

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont que la séance soit levée à 21 h 10.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient

au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière